



## Ligue Régionale d'Occitanie de Basket-Ball

Mécanique de contrôle des résultats pour les Commissions électorales

### Contrôle des résultats du 1<sup>er</sup> tour

#### Etape 1 : Médecin

- ⇒ Consulter les résultats des médecins candidats (dans l'onglet dédié).
  - Identifier celui ayant obtenu le plus de suffrages.
    - S'il n'obtient pas la majorité absolue, le poste reste à pourvoir au 2<sup>nd</sup> tour.
    - S'il obtient la majorité absolue, il est élu au 1<sup>er</sup> tour :
      - Il ne contribue pas à la représentation territoriale même s'il arrive en tête des suffrages parmi les licenciés de son comité.
      - S'il s'agit d'une femme, elle ne contribue pas à la représentation féminine.

#### Etape 2 : Représentants territoriaux

A renouveler pour chaque comité :

- ⇒ Consulter les résultats des candidats d'un même comité (dans l'onglet dédié).
  - Identifier celui ayant obtenu le plus de suffrages.
    - S'il n'obtient pas la majorité absolue, le poste reste à pourvoir au 2<sup>nd</sup> tour.
    - S'il obtient la majorité absolue, il est élu au 1<sup>er</sup> tour.
      - S'il s'agit d'une femme, elle contribue à la représentation féminine.

#### Etape 3 : Représentation féminine minimale

- ⇒ Identifier le nombre de femmes requis pour atteindre la représentation féminine minimale requise (a)  
=> cf. statuts et proportion de licenciées au 31 mars. **10 licenciées féminines**
- ⇒ Comptabiliser le nombre de femme élues au titre de la représentation territoriale (b).
- ⇒ Définir le nombre de femme restant à élire pour atteindre la représentation féminine minimale requise (c) (soit  $a - b = c$ ).
- ⇒ Consulter les résultats des candidates dans l'onglet dédié.
  - Classer les candidates par ordre d'arrivée dans les suffrages (hors celles déjà élues au titre de la représentation territoriale)
    - Les c premières candidates (maximum) ayant obtenu la majorité absolue sont élus au 1<sup>er</sup> tour.

#### Etape 4 : Membres sans critère de représentation

- ⇒ Identifier le nombre total de membres à élire au Comité Directeur (x) => cf. statuts  
**25 membres moins les postes avec critère non-pourvue au 1<sup>er</sup> tour = x**
- ⇒ Identifier le nombre de candidats élus au titre d'une représentation (y).
- ⇒ Définir le nombre de candidats restant à élire (z) pour atteindre le nombre de membres du Comité Directeur (x) (soit  $x - y = z$ ).
- ⇒ Consulter les résultats des candidats (dans l'onglet dédié).
  - Classer les candidats par ordre d'arrivée dans les suffrages (hors ceux déjà élus au titre d'une représentation).
    - Les z premiers candidats (maximum) ayant obtenu la majorité absolue sont élus au 1<sup>er</sup> tour.

#### Etape 5 : Lister les postes restant à pourvoir

- ⇒ Identifier le(s) poste(s) restant(s) au titre d'une représentation : médecin, territoire, féminine
- ⇒ Identifier le(s) poste(s) restant(s) sans critère de représentation

## Contrôle des résultats du 2<sup>nd</sup> tour

### Etape 1 : Médecin (le cas échéant)

- ⇒ Consulter les résultats des médecins candidats dans l'onglet dédié.
  - Identifier celui ayant obtenu le plus de suffrages.
    - Il est élu à la majorité relative.

### Etape 2 : Représentants territoriaux (le cas échéant)

A renouveler pour chaque comité dont les places réservées restent à pourvoir à l'issue du 1<sup>er</sup> tour :

- ⇒ Consulter les résultats des candidats d'un même comité dans l'onglet dédié.
  - Identifier celui ayant obtenu le plus de suffrages.
    - Il est élu à la majorité relative.
      - S'il s'agit d'une femme, elle contribue à la représentation féminine.

### Etape 3 : Représentation féminine minimale (le cas échéant)

- ⇒ Identifier le nombre total de femmes à élire pour atteindre la représentation féminine minimale requise ( $a$ ) => cf. statuts et proportion de licenciées au 31 mars. **10 licenciées féminines**
- ⇒ Comptabiliser le nombre de femme élues au 1<sup>er</sup> tour (hors médecin) et au 2<sup>nd</sup> tour au titre de la représentation territoriale ( $b$ ).
- ⇒ Définir le nombre ( $c$ ) de femme à élire pour atteindre la représentation féminine minimale requise lors du 2<sup>nd</sup> tour :  $a - b = c$ 
  - Classer les candidates par ordre d'arrivée dans les suffrages (hors celles élues au 1<sup>er</sup> tour, au titre de la représentation territoriale).
    - Les  $c$  premières candidates (maximum) sont élus au 2<sup>nd</sup> tour.

### Etape 4 : Membres sans critère de représentation

- ⇒ Identifier le nombre total de membres à élire au Comité Directeur ( $x$ ) => cf. statuts  
**25 membres moins les postes avec critère non-pourvue au 1<sup>er</sup> tour = x**
- ⇒ Identifier le nombre de candidats élus au titre d'une représentation aux 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> tour ( $y$ ).
- ⇒ Définir le nombre de candidats restant à élire ( $z$ ) pour atteindre le nombre de membres du Comité Directeur ( $x$ ) (soit  $x - y = z$ ).
- ⇒ Consulter les résultats des candidats dans l'onglet dédié.
  - Classer les candidats par ordre d'arrivée dans les suffrages (hors ceux déjà élus au titre d'une représentation).
    - Les  $z$  premiers candidats (maximum) sont élus au 2<sup>nd</sup> tour.

### Etape 5 : Lister les postes non pourvus

- ⇒ Lister le(s) poste(s) restant(s) au titre d'une représentation : médecin, territoire, féminine
- ⇒ Lister le(s) poste(s) restant(s) sans critère de représentation